

Colonnes Sèches

Généralités

La colonne sèche est un élément de lutte contre l'incendie qui se caractérise par une tuyauterie présente à l'extérieur d'un bâtiment, accessible du rez-de-chaussée elle dessert chacun de ses étages et a pour objectif de fournir facilement et rapidement une alimentation en eau pour les pompiers en cas d'incendie. En tant que dispositif de lutte contre l'incendie, la colonne sèche doit bénéficier d'une maintenance et d'un entretien parfait.

Les colonnes sèches sont obligatoires dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) dont le plancher bas du niveau le plus haut est à plus de 18 mètres du niveau d'accès par les pompiers suivant l'arrêté du 02/02/1993 Art. M S18.



Réglementation

- **Norme NF S-750 de juin 2007**
- **Norme NF S61-759**

Elles définissent pour les immeubles équipés de colonnes d'incendie sèches ou à charge, les règles de maintenance sur ces équipements.

Ainsi pour la colonnes sèches :

- **Tous les trimestres** : le contrôle visuel,
- **Tous les ans** : la réalisation d'un essai hydrostatique à débit nul,
- **Tous les 5 ans** : la réalisation d'un essai hydraulique en régime d'écoulement.

2 types de colonnes

- **Colonne sèche**

Une colonne sèche est une conduite rigide et verticale qui parcourt un bâtiment. Elle est habituellement placée dans une zone protégée, dans une cage d'escalier par exemple. **On dit qu'elle est montante quand elle dessert les étages supérieurs et qu'elle est descendante quand elle va vers les niveaux inférieurs.** Elle est composée d'un tuyau d'un diamètre de 65 ou de 100 millimètres doté de raccords d'alimentation. Elle sert à alimenter en eau un bâtiment en cas d'incendie, mais comme son nom l'indique, elle est sèche, c'est à dire qu'elle ne contient pas d'eau. Il est nécessaire de la raccorder à un fourgon incendie à l'aide d'un tuyau souple. Ensuite, les pompiers peuvent facilement acheminer l'eau au sous-sol ou dans les étages.

- **Colonne humide**

Parfois appelée « **colonne en charge** », la colonne humide a le même rôle que la colonne sèche, elle doit rendre les manœuvres des sapeurs-pompiers plus aisées, en réduisant le temps nécessaire pour intervenir sur un incendie. Elle prend la forme d'un **tuyau fixe et rigide** qui, à la différence de la colonne sèche, est **pressurisé** et **alimenté en eau** en permanence grâce à des pompes ou à un château d'eau. Les raccords servent à la relier à des réservoirs, des supprimeurs, des pompes ou à tout autre dispositif permettant d'approvisionner en eau les lances des pompiers. La colonne humide est ainsi l'équivalent en intérieur, d'un **poteau d'incendie**.

Siège social : 40 Rue Damrémont - 75018 PARIS

Tel : 01 77 74 12 60 - Fax : 01 41 54 09 17 @ : info@sagex.fr

La maintenance

Maintenance trimestrielle

La maintenance consiste en un contrôle visuel et permet de vérifier :

- Le bon état général de l'installation
- La présence de tous les éléments constitutifs de la colonne
- Le libre accès aux raccords d'alimentation et aux prises d'incendie
- La présence de la signalisation obligatoire

En cas de constat d'anomalie, la personne responsable doit prendre toute disposition nécessaire pour rendre la colonne opérationnelle. **Si le vérificateur constate que la colonne n'est plus opérationnelle, il doit prévenir le jour même simultanément le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que la personne responsable du bâtiment. Il doit confirmer par écrit cette information dans un délai de 24 heures ouvrables. De plus sur site, la colonne doit-être identifiée comme étant hors d'usage.**

Maintenance annuelle

La maintenance consiste à vérifier plusieurs points :

- Le contrôle visuel et le remplacement des joints si nécessaire
- Le contrôle d'étanchéité avec mise sous pression hydrostatique
- La lubrification des vannes, robinets et points de raccordement
- La réparation ou remplacement des pièces défectueuses après acceptation par le client d'une proposition chiffrée

Cette vérification annuelle est réglementaire, elle doit faire l'objet d'un test de résistance de 16 bars minimum de pression sous eau exclusivement et au moins pendant 20 minutes. La maintenance donne lieu à un rapport de vérification.

Maintenance quinquennale

La maintenance consiste à faire un essai hydraulique en régime d'écoulement avec un contrôle de débit à la dernière prise.

La mise en pression se fait à 25 bars conformément à la norme NF E 29-002. L'objectif est de créer un réseau fermé dans la colonne permettant une vérification plus poussée à partir d'un branchement en haut de l'immeuble au point le plus défavorable, afin de déceler la présence d'éventuelles fuites. Ce circuit fermé permet un test d'écoulement avec un objectif de débit de 1000 l/mn.

SAGEX réalise ces prestations avec des techniciens qualifiés et est équipé du matériel nécessaire à la réalisation de la mise sous pression.

**SAGEX effectue la vérification de conformité et la vérification périodique
de maintenance préventive et corrective.**

Siège social : 40 Rue Damrémont - 75018 PARIS

Tel : 01 77 74 12 60 - Fax : 01 41 54 09 17 @ : info@sagex.fr